

Avis public

Dépôt du rôle de perception

À tous les contribuables de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval, cet avis est, par la présente, donné par la trésorière, conformément aux articles 503 et 504 de la *Loi sur les cités et villes*, L.R.Q., c. C-19:

- Que le rôle général de perception des taxes municipales de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval pour l'année 2018 a été complété et déposé au bureau de la trésorière et directrice du Service des finances et trésorière, au 414, avenue Sainte-Brigitte, Sainte-Brigitte-de-Laval (Québec) GOA 3K0, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures d'ouverture, soit du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h à 12 h.
- Que les comptes de taxes seront transmis dans les soixante (60) jours suivant le présent avis.

FAIT À SAINTE-BRIGITTE-DE-LAVAL, CE 24^e JOUR DU MOIS DE JANVIER DE L'AN 2018.

**La trésorière,
Ariane Tremblay, CPA CA**